

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mai,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 30 à La Palud sur verdon sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	9 + 6	15
Total des voix : 20		

Etaient présents :

5 représentants des communes (1 voix chacun) : Jean-Marie PAUTRAT, Allons ; Bernard CLAP, Trigance ; Jacques ESPITALIER, Quinson ; Raymonde CARLETTI : La Martre ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon.

1 représentant du Conseil département des Alpes de Haute Provence (2 voix) : Claude BONDIL

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix) : Michèle BIZOT-GASTALDI, Communauté de communes Alpes Provence Verdon ; Christophe BIANCHI, Durance Luberon Verdon Agglomération

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (3 voix) : Jean-Charles BORGHINI

Date de convocation
18/05/2022

Délibération
n°22_05_B5_02

Ont donné pouvoir :

Porteurs d'1 voix : Magali STURMA CHAUVEAU, Rougon à Michèle BIZOT-GASTALDI ; Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) à Jacques ESPITALIER ; Jean-Pierre BAGARRE, (Aiguines) à Raymonde CARLETTI ; Romain COLIN (Moustiers Ste Marie) à Bernard CLAP ; Philippe MARANGES (Castellane) à Jean-Marie PAUTRAT

Porteurs de 3 voix : Sophie VAGINAY-RICOURT (Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur) à Jean-Charles BORGHINI ;

Convention de partenariat pour la réalisation du tour du Verdon à vélo

Le Président expose,

Le Tour du Verdon à vélo est une grande boucle itinérante de 256 km qui emprunte un itinéraire reliant 31 communes entre le Var (2/3 itinéraire) et les Alpes de Haute Provence (1/3 de l'itinéraire).

Il représente le projet phare du « Verdon à vélo » mené en partenariat avec l'association Vélo Loisir Provence depuis 2014. Son tracé a fait l'objet de nombreux arbitrage et considère l'intérêt de la découverte, le choix de routes à faible niveau de circulation et l'équilibre entre les territoires du Verdon. Plusieurs versions ont été étudiées avant d'aboutir à un itinéraire de compromis.

Le Tour du Verdon est mis en œuvre par les 2 Départements maîtres d'ouvrage de l'itinéraire (validation de l'itinéraire, réalisation du plan de jalonnement et pose de signalisation, entretien...). Il est intégré au programme espace valléen et bénéficie du concours financier du FNADT et de la Région sud-Provence Alpes Côte d'Azur et le soutien technique du Parc du Verdon et de VLP (aide à la recherche de financement, élaboration des demandes de financement, des modalités de partenariat, coordination...).

Connecté à la Méditerranée à vélo (Eurovéloroute n°8) il a pour but de positionner le « Verdon à vélo » comme destination vélo de premier plan. Le jalonnement (installation de la signalisation routière) de l'itinéraire devrait voir le jour à l'horizon de l'été 2022.

Un projet d'inauguration est en cours (dates visées : deux derniers week-ends de septembre 2022).

Afin de sceller le partenariat, une convention a été établie avec les 2 Départements et le Parc du Verdon dans le but d'assurer une bonne coordination du projet dans le temps.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent le partenariat ainsi présenté,
- Autorisent le Président à signer la convention de partenariat entre le Parc du Verdon et les deux départements,
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le



Le Président
Bernard CLAP